



COMMISSION FUTSAL

Se réunit le mercredi
Ligne directe : 04.92.15.80.35

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°03
Réunion du 03 octobre 2021

Président : M. Patrick LEVY

Présents : MM. Raymond LASSERRE - Khalil BENCHEIKH

Les Présidents des clubs engagés ou leur représentant ont été invité à participer à la réunion de début de saison qui s'est tenue le jeudi 30 septembre 2021 à 18H30 dans les locaux du District (32 chemin de Terron 06200 Nice).

La Commission remercie la présence :

- du Secrétaire Général du District de la Côte d'Azur, Mr Francis MAGGI, représentant le Président Edouard DELAMOTTE,
- Mr Claude CASTROFLORIO, membre de la Commission des Arbitres, représentant le Président, Mr Gille ERMANI.
- Le CTD, Mr Christophe DUPONT.
- De Mr Raymond LASSERE, membre de la Commission Futsal.

Les clubs présents :

- Monaco Futsal
- Nice Futsal Club
- FC Fellow Nice
- FC Beausoleil
- Family SK

Les clubs absents :

- SPC Mouans Sartoux
- Association Culture et Avenir
- Euro Africa Association
- AS Futsal Méditerranée
- Cannes Futsal.

Cette réunion s'est déroulée dans un esprit fairplay en abordant les sujets et les problèmes du développement du Futsal.

Mr CASTROFLORIO nous a apporté quelques infos sur l'arbitrage.

Concernant le défraiement des arbitres, aucune augmentation pour la saison 2021/2022.

Le projet d'aménagement de terrains Futsal plein air prend forme dans diverses villes : Grasse, Cagnes sur Mer, Nice.

La réunion s'est achevée avec diverses questions concernant le Futsal.

La réunion s'est terminée à 20 h 30.

RAPPEL : la première journée du championnat se déroulera dans la semaine du 11 au 16 octobre 2021.

Le Président de séance :
M. Patrick LEVY

Le Secrétaire de séance :
Raymond LASSERRE